

# **La peine de mort**

Le Révolté

22 février, 8 et 22 mars 1879

# Table des matières

|               |   |
|---------------|---|
| I . . . . .   | 3 |
| II . . . . .  | 3 |
| III . . . . . | 4 |

## I

Tandis que tous les pays civilisés commencent à comprendre que ce n'est pas par la rigueur des codes qu'on parvient à réduire le nombre d'attentats à la vie des membres d'une société; que c'est la misère avec toutes ses conséquences, qui a toujours été et sera la cause première de tous ces attentats; tandis que les pays qui ont encore conservé la peine de mort, s'aperçoivent de ses funestes conséquences et cherchent à l'abolir, — en Suisse, nous voyons tout le contraire.

Une poignée de réactionnaires, tremblant dans leur peau à la première nouvelle des meurtres et des incendies qui ont eu lieu dernièrement, comme suite inévitable de l'affreuse crise industrielle que nous traversons depuis quatre ou cinq ans; une poignée d'hommes, aussi craintifs qu'ignorants, demandent le rétablissement de la peine de mort en Suisse.

Ils font circuler en sourdine des pétitions dans ce sens; et, soutenus par tout ce qu'il y a de plus réactionnaire, recueillent en silence mille signatures par ci, deux mille par là.

Or, voici quelques lignes qui caractérisent parfaitement ces messieurs :

C'est la *Neue Zuger Zeitung*, organe des gouvernants du canton, qui a ouvert la campagne.

Voici comment elle s'y prend : Après s'être moquée du dégoût, trop sentimental, d'après elle, que soulèvent les exécutions capitales, la gazette de Zug s'exprime en ces termes :

« Pour l'exécution, vous n'avez nullement besoin du bourreau; il coûterait trop cher. Des cordes à bon marché se trouvent chaque jour chez les cordiers... Ou bien, donnez ces hommes pour être disséqués vifs, sur les tables de marbre d'un cabinet d'anatomie, en vue d'études scientifiques; ou, mieux encore, jetez-les aux animaux dans un jardin zoologique. » La prison est pour eux une punition trop faible, « à moins qu'elle ne soit assaisonnée de flagellations régulières, avec le fouet ou des bâtons »

Voilà qui s'appelle de vrais gouvernants ! Ils veulent faire à eux seuls toutes les fonctions du gouvernement, même celles du bourreau ! Très-bien ! Mais ne blaguons plus l'Inquisition et la torture.

## II

La question de rétablir la peine de mort en Suisse fait peu à peu son chemin. Le Conseil fédéral va la discuter dans quelques jours. On pense généralement qu'il refusera la révision de la Constitution; mais on se dit aussi que la majorité du Conseil des Etats semble plutôt pencher *pour* le rétablissement de la peine de mort. Les pétitions dans ce sens continuent à recueillir des signatures; on évalue déjà à 18,000 celles venues du canton de Vaud; les 50,000 signataires seront trouvés, et il est possible que le peuple suisse, travaillé dans ce sens par les réactionnaires, accepte l'abolition de l'art. 65.

Précisément en ce moment même, deux faits horribles viennent de se produire : deux erreurs judiciaires, qui ont entraîné l'exécution de trois innocents.

En Angleterre, on vient de condamner à mort un nommé Peace, qui avait assassiné en 1876 un ingénieur, Dyson. Avant sa mort, Peace avoua que c'était lui qui avait assassiné, il y a deux ans, un policier à Manchester. Or, pour ce même meurtre, on avait déjà condamné à la peine de mort un jeune homme de dix-huit ans. Le jeune homme avait tout le temps protesté contre l'accusation : il fut condamné tout de même. Il aurait été exécuté, si les juges n'avaient pas eu pitié de sa jeunesse et ne l'avaient pas envoyé aux travaux forcés à perpétuité.

Un autre cas du même genre, mais beaucoup plus tragique, vient de se produire aux Etats-Unis. James Mac-Donnal et Charles Sharpe, accusés d'avoir assassiné Smith, ont été condamnés à la pendaison. Le 14 janvier, on procède à l'exécution dans l'intérieur de la prison. Montés sur l'échafaud, les condamnés protestent encore une fois de leur innocence. On leur abaisse les bonnets, on leur passe la corde au cou. Le shériff tire la détente, et ils sont lancés dans l'espace. Quelques convulsions de l'agonie, et les voilà inanimés.

Pendant ce temps-là, on sonne violemment à la porte de la prison. Le portier ouvre, et un messenger essoufflé accourt au pied de l'échafaud... Il apporte un ordre de sursis!... On a découvert les vrais assassins, et un télégramme vient l'annoncer.

Mais Mac-Donnal et Sharpe sont déjà morts. La justice a eu le temps d'achever son double meurtre.

### III

L'association ouvrière de Lausanne, ayant nommé un comité spécial pour l'agitation contre la peine de mort, le comité a organisé une première conférence sur ce sujet, qui a été faite, dimanche passé, par Elisée Reclus. Dans un brillant discours contre la peine de mort, Reclus, prenant le taureau par les cornes, a démontré, aux chaleureux applaudissements de la nombreuse réunion, que ce n'est pas la peine de mort qui empêchera les assassinats de se produire, mais bien la transformation complète de la société dans le sens indiqué par le socialisme anarchiste.

D'autres conférences sur le même sujet vont être organisées par le même comité dans diverses villes de la Suisse.

Dans sa séance du 20 mars, le Conseil des Etats vient de voter, par 27 voix contre 15, l'abolition de l'art. 65, et, par ce fait, le rétablissement immédiat de la *peine de mort* et des *peines corporelles*. Libre Suisse, crie vite : Vive le *bourreau* ! vive le *knout* !



Le Révolté  
La peine de mort  
22 février, 8 et 22 mars 1879

extrait le 12 septembre 2026 de la collection d'*Archives autonomes*, tiré des n°1 à 3 du  
*Révolté*

**[bibliotheque-anarchiste.com](http://bibliotheque-anarchiste.com)**